



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 19 avril 2021

Séance du lundi 19 avril 2021

Date de convocation : 15 avril 2021
Nombre de conseillers : 19

Président de séance : Thomas TERRIER
Présents : 16 Votants : 19

Présents : Thomas TERRIER, Anne-Violaine DAUER, Philippe ABRAHAMI, Karine BOLUKTAS, Michel MADAR, Jean-François NORE, Axel RINDBORG, Christophe KAPUSTA, Fany DELPLANCQ, Fabrice ROUSSEAU, Vanessa BRUNO, Florian LOMBARDO, Lara PAGNIER, Michel BODOY, Philippe FRANCK, Claire SCHMITTER

Absents, excusés : Claire RIGAL ayant donné pouvoir à Vanessa BRUNO, Fabienne GROSGOGEAT ayant donné pouvoir à Karine BOLUKTAS, Patrick MAGNIN ayant donné pouvoir à Philippe FRANCK

1. Désignation du secrétaire de séance

Florian LOMBARDO est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2021

Le compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Déclaration de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues du Conseil Municipal,

Nous sommes ici pour élire 4 membres du bureau exécutif de notre commune.
Vous connaissez désormais les circonstances très inhabituelles qui me conduisent, en vertu des procédures légales, à organiser ce scrutin.

Peu après le premier rejet surprise de notre budget 2021, voté à bulletin secret par une dizaine de conseillers lors de la séance du 29 mars dernier, je m'étais brièvement exprimé publiquement par voie de presse pour regretter cette démarche à mes yeux inopportune.

A ce moment-là en effet nous ne disposions pas encore d'un moyen de diffusion numérique suffisamment fiable. Depuis cette date, j'ai délibérément refusé de m'exprimer autrement qu'au sein du Conseil Municipal, seule institution légitime pour débattre officiellement.

Lors de la réunion suivante du 12 avril, que nous avons enfin pu retransmettre en direct, et qui devait à nouveau voter le budget, les passions l'ont emporté sur la raison au détriment de la lisibilité et la sérénité de nos débats. J'en ai ma part de responsabilité et je le regrette.

Toutefois, lors de cette séance, l'anonymat des protagonistes avait disparu, et au moins je pouvais enfin comprendre les motivations exprimées par ces collègues.

Depuis, vous avez presque tous été rendus destinataires d'une « Lettre Ouverte » dont les auteurs, composés d'une moitié des membres de notre équipe (7 membres sur 15) et de la totalité des membres de l'opposition (4 membres sur 4), ont enfin exposé leurs intentions.



Diffusé le 20 avril 2021
Affiché le 20 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 19 avril 2021

Malheureusement, les propos exprimés dans ce courrier, dépourvu de toute référence factuelle, visent uniquement à me disqualifier d'une façon brutale, péremptoire, et indigne. Rappelez-vous, durant la campagne électorale, que de rumeurs n'a-t-on pas tenté de répandre et dont pas une seule ne s'est vérifiée depuis !

Il va de soi que je respecte par-dessus tout la libre expression politique. Mais je ne peux en aucune façon accepter ces jugements de valeur expéditifs, et outranciers, qui font honte non pas à ma modeste personne, mais à la Fonction que nous sommes tous censés représenter.

Je rappelle que nous disposons au contraire depuis la séance passée d'un rapport d'audit circonstancié et objectif, et qui invalide clairement le constat exprimé dans cette lettre.

Je ne cautionne donc pas cette façon de procéder, qui ne déjuge frontalement le vote des électeurs exprimé lors du scrutin du 15 mars dernier. En donnant une nette majorité à notre équipe, et un mandat clair à notre tête de liste, volontairement composé d'un binôme mixte et expérimenté, les citoyens avaient placé en notre équipe toute leur confiance.

Au moins avons nous agi en toute transparence, en élisant le Maire, la Première adjointe, et les adjoints dans l'ordre prévu, conformément aux engagements de campagne.

Par ailleurs, avec un résultat sans appel de près de 60 %, et ce malgré une forte abstention liée à la survenance brutale de la pandémie Covid, notre équipe « Veyrier Ensemble » était dotée de tous les moyens humains pour réussir sa mission.

Et c'est ainsi une dizaine de réunions de Conseil Municipal qui se sont enchaînées à un rythme normal et régulier, consacrant l'intégralité des délibérations proposées, le plus souvent à l'unanimité et dans un climat globalement serein et constructif.

Un grand nombre de décisions, d'actions d'administration, et de réalisations ont ainsi pu voir le jour et nous devons tous nous en féliciter.

A l'heure où la qualité même de ma parole est remise en cause, j'aimerais exposer ces faits :

- Remise en service du Port (Été 2020) ;
- Révision des tarifs de stationnement pour les touristes afin d'abonder les finances et limiter les bouchons ;
- Passage de la plage en « Non Fumeur » ;
- Poursuite des démarches visant à promouvoir notre label « Pavillon Bleu » de la Plage ;
- Augmentation des effectifs estivaux de la police municipale ;
- Distribution gratuite de masques à la population ;
- Gestion du protocole sanitaire évolutif pour l'école et au restaurant scolaire ;
- Soutien à l'ouverture des marchés et commerces alimentaires durant la crise sanitaire ;
- Soutien actif aux personnes en difficulté ;
- Passage à 50 km/h de la Route de Menthon afin de réduire la dangerosité ;
- Nombreuses démarches visant à obtenir un réaménagement du nouveau tronçon de la voie verte ;
- Déploiement de contrôles de vitesses aux endroits dangereux ;
- Amélioration de la signalisation routière (ex : route de Thones) ;



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 19 avril 2021

- Amélioration de la fréquence des Bus de la ligne 61 (prévue dès la rentrée) ;
- Amélioration de la cadence des Bus de Plage et des Navettes lacustres ;
- Succès dans l'opposition à un programme immobilier promoteur sous la Mairie (qui aurait privé les visiteurs d'une vue exceptionnelle et symbolique de l'espace public) ;
- Réorganisation des services techniques en vue d'une meilleure efficacité avec une consolidation des effectifs ;
- Préparation d'une nouvelle aire de jeux pour les jeunes près de la plage ;
- Refonte du projet de rénovation du Presbytère pour accueillir un nouveau cabinet médical plus moderne ;
- Révision du projet de vestiaires du terrain de sport intercommunal situé à Menthon permettant une économie de près d'1/2 million d'euros d'argent public sans altérer l'essentiel du programme visant à mieux accueillir les jeunes ;
- Décision, grâce à l'appui d'Enedis et du Grand Annecy, d'un chantier route de la Corniche qui permettra à la fois l'enfouissement de la dernière ligne Haute Tension sur la Commune, d'acheminer l'eau potable ultrafiltrée sur les communes de Menthon et Talloires, l'enfouissement des réseaux secs, et la réfection de la route de la Corniche conformément aux engagements de campagne ;
- Préparation d'un projet permettant de sécuriser la traversée piétons et vélo au sein de la commune ;
- Respect des avis de la commission urbanisme, composée notamment d'élus de l'opposition.
- Maîtrise des dépenses publiques et réduction du déficit d'investissement en 2020, sans augmentation des impôts ;
- Poursuite de la politique forestière et plantation d'arbres en partenariat avec le Grand Annecy, l'ONF et ENEDIS ;

Enfin, toujours en application des promesses de campagne, mes responsabilités exécutives intercommunales au sein du GRAND ANNECY et du SYNDICAT du LAC (SILA) en matière de politique de l'Eau ont également traduit un fort engagement :

- Lancement d'une grande concertation citoyenne à l'échelle du territoire pour associer les citoyens à la protection de la ressource en eau (processus en cours) ;
- Refonte totale des statuts du Syndicat du Lac ;
- Animation du comité de Bassin Versant du Lac d'Annecy dont j'assume désormais la présidence pour ce mandat ;

Et plus généralement :

- Participations systématiques à l'ensemble des réunions exécutives, aux commissions, aux projets majeurs lancés sur notre territoire en plus des Assises de l'Eau.
- Promotion de l'ensemble de nos élus à des postes clés pour épauler cette représentation territoriale :
 - Une déléguée au CIAS et à la commission mobilité (Anne Violaine Dauer)
 - Une déléguée élue à l'association des Maires (Karine Boluktas)
 - Une déléguée élue au SYANE (Vanessa Bruno)
 - Et diverses représentations aux commissions

La liste est loin d'être exhaustive.



Diffusé le 20 avril 2021
Affiché le 20 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 19 avril 2021

Et tout cela malgré le Covid et l'absence imprévue de la DGS, pierre angulaire de la commune.

Les difficultés rencontrées par l'équipe ont été abondamment décrites dans le rapport d'audit que j'avais commandé à cette fin. Je n'y reviens pas.

Face à ces difficultés, quatre adjoints ont démissionné.

Je remercie d'autant plus la première adjointe Anne Violaine DAUER, qui est également ma suppléante élue au Grand Annecy, d'être restée fidèle au poste, et je sais à quelles contraintes et pressions nous avons été soumis.

Il reste que malgré l'injustice de la situation, un responsable ne doit pas se dérober.

Mon équipe s'est profondément fracturée, et j'en tire toutes les conséquences.

Alors à présent que va-t-il se passer ?

Quel qu'en soit le bien fondé, la diffusion de la lettre traduit l'échec délibéré d'une volonté de dialogue que j'avais pourtant appelé de mes vœux.

L'accélération des décisions prises par ce collectif en à peine quelques semaines pose évidemment question, alors que la situation était pourtant en nette voie d'amélioration.

En imposant ainsi un ultimatum en vue de me conduire à quitter mes fonctions de Maire, contre toute option légale (puisque le législateur a écarté toute révocation d'un Maire en l'absence de faute grave), en menaçant de démissionner du Conseil provoquant ainsi de nouvelles élections à peine un an après les précédentes, j'ai choisi l'option la moins pire.

Je prends évidemment acte de cette situation politique inédite, même si je regrette qu'on transforme ainsi des difficultés d'organisation en un véritable coup de force politicien.

J'ai naturellement écouté et consulté de nombreux habitants du village avant de me prononcer. Il en résulte que s'il s'était agi d'arbitrer une divergence majeure d'orientation politique, budgétaire, ou de programme, il aurait été nécessaire d'en revenir aux urnes.

Mais ni le programme, ni même le budget proposé pour 2021 ne sont en question.

Par ailleurs, au vu des passions qui se sont exprimées ces dernières semaines, il m'apparaît que la dernière chose dont les citoyens ont envie, c'est de subir une nouvelle campagne agitée, alors même que deux autres scrutins majeurs sont déjà programmés dans des conditions sanitaires discutables (départementales et régionales), et qui mobiliseront déjà toute les énergies et les attentions.

La séquence actuelle commande impérieusement d'en revenir à la discrétion et la sérénité.

La stabilité de nos institutions doit être défendue face à la tentation du zapping permanent.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 19 avril 2021

Quel crédit accorder à une élection quand l'année d'après les mêmes individus reviennent sur leur décision ? J'en appelle ainsi clairement à respecter le mandat des électeurs.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'accepter de remettre en jeu mon mandat, dans le respect démocratique de cette majorité autoproclamée, et dans le respect également de la souveraineté de cette assemblée valablement élue qui sera donc appelée à statuer à nouveau très prochainement, et dont nul ne peut contester la légitimité.

Dans le même état d'esprit, il convient à présent d'appeler cette assemblée à statuer sur l'élection des nouveaux adjoints.

C'est donc sans plus attendre que j'invite au scrutin, mais auparavant, permettez-moi de saluer et remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui nous ont accordé et maintenu leur confiance, famille, amis, collègues – élus et anciens élus, avec une mention spéciale aux agents de la commune auxquels j'exprime une pensée particulière ce soir.

4. Elections des deuxième, troisième, quatrième et cinquième adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2021 fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq,

Monsieur le Maire rappelle que :

- par courrier du 7 avril 2021, Monsieur le Préfet a accepté les démissions de Philippe ABRAHAMI de son poste de deuxième adjoint, de Vanessa BRUNO de son poste de 4^{ème} adjoint et de Claire RIGAL de son poste de 5^{ème} adjoint.
- par courrier du 12 avril 2021, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Karine BOLUKTAS de son poste de troisième adjoint,

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection pour élire les nouveaux adjoints qui devront être alternativement :

- 2^{ème} adjoint : un homme
- 3^{ème} adjoint : une femme
- 4^{ème} adjoint : un homme
- 5^{ème} adjoint : une femme.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du deuxième adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du deuxième adjoint

Jean-François NORE est candidat.



Diffusé le 20 avril 2021
Affiché le 20 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 19 avril 2021

1^{er} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 12
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 10

2^{ème} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 12
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 10

3^{ème} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 12
- suffrages exprimés : 7
- majorité relative : 7

A obtenu : - Jean-François NORE : 7 voix

Jean-François NORE ayant obtenu la majorité relative des suffrages est proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installé.

- Election du troisième adjoint

Fany DELPLANCQ est candidate.

1^{er} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 13
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 10

2^{ème} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 11
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 10

3^{ème} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 11
- suffrages exprimés : 7
- majorité relative : 7

A obtenu : - Fany DELPLANCQ : 7 voix

Fany DELPLANCQ ayant obtenu la majorité relative des suffrages est proclamée troisième adjointe au maire et immédiatement installée.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 19 avril 2021

- Election du quatrième adjoint

Fabrice ROUSSEAU est candidat.

1^{er} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 13
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 10

2^{ème} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 13
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 10

3^{ème} tour : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 13
- suffrages exprimés : 6
- majorité relative : 6

A obtenu : - Fabrice ROUSSEAU : 6 voix

Fabrice ROUSSEAU ayant obtenu la majorité relative des suffrages est proclamé quatrième adjoint au maire et immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- Election du cinquième adjoint

Il n'y a pas de candidat au poste de 5^{ème} adjoint.

5. Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 5 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum ;

Considérant l'absence de candidatures au poste de 5^{ème} adjoint, le Conseil municipal est invité à réduire le nombre d'adjoints à 4.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

A la majorité par 11 voix contre (Philippe ABRAHAMI, Karine BOLUKTAS, Michel MADAR, Claire RIGAL par procuration, Christophe KAPUSTA, Fabienne GROSGOGEAT par procuration, Vanessa BRUNO, Lara PAGNIER, Michel BODOY, Philippe FRANCK, Patrick MAGNIN par procuration)



Diffusé le 20 avril 2021
Affiché le 20 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 19 avril 2021

1 abstention (Claire SCHMITTER)

7 voix pour (Thomas TERRIER, Anne-Violaine DAUER, Jean-François NORE, Axel RINDBORG, Fany DELPLANCQ, Fabrice ROUSSEAU, Florian LOMBARDO)

Refuse de fixer à 4 le nombre d'adjoints et le maintient donc à 5.

La séance est levée à 21h.

A Veyrier du Lac, le 20 avril 2021

Le Maire

Thomas TERRIER

